

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – du 04 juin 2021

Etaient présents : 13

Xavier CADUSSEAU - Thierry DEMOULIN - Olivier GRENON - Margarete MALLET - Joël MAYÉ
Vincent NEAU - Victor Alain NGUEWOUA - Aurélie ORCEL - Pascal PELLERIN - Claudine PEYRAMAURE
- Philippe ROUET - Laurent RULLIER - Aurélie SIMONNET

Etai(en)t excusé(s) : 2

Maryse PAYET (pouvoir à Victor NGUEWOUA) -
Florence CASTELLO (pouvoir à Claudine PEYRAMAURE)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Olivier GRENON

Le Maire ouvre la séance à 20 h 11.

Ordre du jour :

- 1) Demandes de subventions

o Restauration des registres d'état civil et Atlas Napoléonien

Les registres d'état civil, de délibérations, d'arrêtés, l'atlas napoléonien, sont des documents uniques dont la bonne conservation importe sur la durée.

Leur reliure est obligatoire et concourt à leur préservation. Des opérations de restauration sont donc à envisager pour assurer la consolidation matérielle de supports dégradés.

Il est proposé de poursuivre la restauration des registres municipaux abîmés en les confiant à un atelier spécialisé : L'Atelier du Patrimoine situé à Bordeaux.

Les registres concernés sont les suivants : Registres d'actes d'état civil :

- Naissances 1921-1940. 1881-1900. Décès 1861-1880. 1881-1900. Mariages 1881-1900
Atlas Napoléonien.

Le montant total HT des travaux de restauration est estimé à 5 023,83 euros soit 6 028,82 euros TTC. Pour ces travaux de restauration, la commune peut bénéficier d'une aide du Département à hauteur de 50 %, au titre du Fonds départemental de soutien aux communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confie les travaux de restauration des registres d'état civil et l'atlas napoléonien à l'atelier mentionné ci-dessus.
- Autorise Le Maire à solliciter l'aide du Département à hauteur de 50 % du montant HT.
- A signer tous documents utiles à cette opération.

o Travaux de restauration de l'église, études préalables

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un état des lieux de l'église a été réalisé le 23 février dernier par le Conservateur Régional de Monuments Historiques.

Claudine PEYRAMAURE précise que cette visite a permis de faire le bilan sanitaire de l'église. Il a été relevé un état sanitaire mauvais, aussi bien au niveau des couvertures qui demandent à être reprises, des écoulements des eaux pluviales qui ne sont pas canalisées et humidifient les murs où se développe une végétalisation abondante, tandis que les maçonneries montrent des signes de décohésion, notamment sur certains contreforts et en partie basse.

Enfin, une fissure extérieure importante est présente au niveau de la première travée Nord de la nef, qui témoigne peut-être d'un mouvement de l'angle Nord-ouest de l'édifice.

Aujourd'hui, l'état de conservation de l'église de Montils nécessite d'engager des travaux d'urgence pour mettre hors d'eau l'édifice et programmer une restauration complète à moyen ou long terme.

Des rapports de l'APAVE et d'entreprises spécialisées préconisent des mises en conformité des installations électriques et du paratonnerre devenus dangereux.

Les travaux prioritaires actuellement se situent surtout sur l'état des toitures et de l'électricité globale du bâtiment.

Un architecte du patrimoine a répondu à notre demande de maîtrise d'œuvre et a établi une étude diagnostic qui est une première étape avant d'envisager la restauration d'un monument historique. Ce document permet d'identifier l'ensemble des pathologies de l'église, propose un programme de travaux adapté pour y remédier et chiffrer les interventions.

L'église Saint-Sulpice de Montils est un édifice classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 14 avril 1923. Le coût de l'étude de diagnostic peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Conservation Régionale des monuments historiques sur présentation du devis de l'architecte retenu.

Les études préalables comprendront un relevé complet intérieur et extérieur de l'édifice, un volet documentaire historique et analytique, un état sanitaire, une étude d'archéologie du bâti et une étude des décors peints.

Les études sont nécessaires afin de mettre en œuvre des travaux de restauration en adéquation avec le monument classé.

Le coût estimé de ces études préalables s'élève à 28 393, 00 euros HT.

Afin de financer ces études, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC, du Département, de l'état (DSIL), et établit un plan de financement comme suit :

Subventions/organismes	Taux de participation	Montant HT
DRAC	50 %	14 196,00
Département	30 %	8 517,90
DSIL (Etat)	10 %	2 839,30
Fonds propres	10 %	2 839,80
Total	100 %	28 393,00

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Accepte de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architecture ANALEPSE, en concertation avec : ESCA BET Structure situé à LA ROCHE SUR YON (85), ATEMPORELLE situé à PARTHENAY (79) et l'Atelier Marc PHILIPPE situé à FONDETTES (37) chargés des études chacun dans leur domaine d'intervention.
- Valide la proposition d'honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Approuve le plan de financement tel que décrit.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que décrites dans le plan de financement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette opération.

o Travaux d'urgence sur la voirie

Le Maire rappelle au conseil la ligne budgétaire prévue pour 2021 relative aux travaux de voirie.

La commission voirie a déterminé des travaux prioritaires pour l'année.

Le montant des travaux est estimé à 45 178,88 euros HT (soit TTC 54 213,60 euros).

En raison des baisses des dotations de l'état et des difficultés budgétaires rencontrées depuis quelques années, le Maire propose de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux « Travaux sur voirie communale accidentogène ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les devis présentés par l'entreprise COLAS d'un montant de 12 900,88 euros HT (soit TTC 15 480,00 euros et l'entreprise EURL JP-TP d'un montant de 29 485,00 euros HT (soit TTC 35 382,00 euros) et

le Syndicat Départemental de la Voirie d'un montant HT de 2 793,00 euros (soit TTC 3 351,60 euros)

- S'engage à réaliser les travaux sur l'année 2021,
- Sollicite expressément l'aide financière du Conseil Départemental pour la restauration de la voirie sinistrée.
- Approuve le plan de financement suivant :

ORGANISMES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL	40 %	18 071,55
COMMUNE - Autofinancement	60 %	27 107,33
Total HT	100 %	45 178,88

- **2) Biens vacants sans maîtres : Incorporation dans le domaine communal**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une liste de parcelles dites « biens vacants et sans maître » a été signalée par les services du cadastre à la date du 1^{er} janvier 2019. Une procédure a été engagée afin de retrouver leurs propriétaires. Les propriétaires des immeubles concernés ne se sont pas fait connaître dans les délais prévus par les textes.

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

L'article L 1123-3 in fine du CG3P impose à la commune d'incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 (al.4) du CG3P ;
- Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;
- Monsieur le Maire est autorisé à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

- **3) CDA : Groupement de commande télécommunications/mobiles/internet et élection d'un titulaire et suppléant à la commission d'appel d'offres**

Le Maire fait part au conseil, qu'il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes publiques dans le domaine des télécommunications fixes, mobiles et internet au vu des similitudes de certaines prestations de service de la Communauté d'Agglomération de Saintes, du CCAS de la Ville de Saintes, des communes de la CDA.

La CDA de Saintes sera le coordonnateur chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant. Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins.

Les principales caractéristiques de l'achat, objet du groupement sont les suivantes :

Objet du marché : télécommunications fixes, mobiles et internet.

- Appel d'offres ouvert,
- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni montant maximum,
- Accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible tacitement trois fois un an.

Dans le cadre dudit groupement, une Commission d'Appel d'Offres de groupement doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Montils, le titulaire et son suppléant qui feront partie de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- l'approbation de la consultation du marché de télécommunications fixes, mobiles et internet dans le cadre d'un groupement de commandes.
- la désignation de la Communauté d'Agglomération de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement.
- l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.
- l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire.
- l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative aux télécommunications fixes, mobiles et internet.
 - Sont élus en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative aux télécommunications fixes, mobiles et internet :
- Aurélie SIMONNET : déléguée titulaire
- Laurent RULLIER : délégué suppléant

- **4) Décisions modificatives :**

a) Achat d'illuminations de Noël - Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus, pour un montant de 2 000 euros, au Budget Primitif de 2021 en dépenses d'investissement, article 2188 opération 265, nécessaire à l'achat de décorations de Noël, sont insuffisants.

c/ 2188 - opération 265 (Décorations de Noël)	+ 500,00
c/ 020 dépenses imprévues :	- 500,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le virement de crédits comme mentionné ci-dessus.

- **b) Voirie :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus au Budget Primitif de 2021, pour un montant de 50 370 euros, en dépenses d'investissement, article 2315 opération 126 Travaux de voirie, nécessaires aux travaux de voirie, sont insuffisants.

Monsieur le Maire propose au Conseil, de virer 500 euros en dépenses d'investissement de l'article 21578 (Autres matériels et outillage de voirie) opération panneaux de signalisation vers l'article 2315 (Installation matériel et outillage technique) opération 126 travaux de voirie.

C/ 21578 Autres matériels et outillage de voirie -	
- opération 156 Panneaux de signalisation	- 500,00
C/ 2315 Installation matériel et outillage technique	
- opération 126 Travaux de voirie :	+ 500,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le virement de crédits comme mentionné ci-dessus.

- **c) Projet global de restauration de l'église, études préalables - Décision modificative n° 3**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet de restauration de l'église s'est affiné depuis le vote du budget primitif de 2021.

Les crédits prévus au vote du budget concernaient l'installation d'un chauffage et la réparation des cloches de l'église. Un montant de 10 000 euros a été inscrit en dépenses d'investissement, à l'article 2188 opération Eglise.

Des études préalables vont être lancées sur le deuxième semestre 2021 et doivent être imputées sur le budget de 2021.

Pour une meilleure lisibilité et suivi de ce projet, il convient de créer une opération « Projet global de restauration de l'église ». Le coût estimé de ces études s'élève à 34 071,60 euros TTC. Monsieur le Maire propose au Conseil un virement :

- de l'article 2188 opération 170 «Eglise» d'un montant de 9 730 euros vers l'article 21318 opération 267 «Projet global de restauration de l'église»,

- et un virement de 25 270 euros de l'article 2313 opération 252 «Réhabilitation Bâtiment Rue du Commerce» vers l'article 21318 opération 267 «Projet global de restauration de l'église».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 et approuve le virement de crédits comme suit :

C/2188 Autres immobilisations corporelles Opération 170 «Eglise » :	- 9 730,00
C/21318 Autres bâtiments publics	
Opération 267 «Projet global de restauration de l'église :	+ 9 730,00
C/2313 Opération 252 «Réhabilitation Bâtiment Rue du Commerce :	- 25 270,00
C/21318 Opération 267 «Projet global de restauration de l'église :	+ 25 270,00

5) Modifications statutaires portant transformation de la structure en Syndicat Mixte ouvert restreint

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- 1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :
 - ✚ Le Conseil départemental,
 - ✚ La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
 - ✚ La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
 - ✚ La Communauté d'Agglomération de Saintes,
 - ✚ La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
 - ✚ La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
 - ✚ La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
 - ✚ La Ville de ROCHEFORT,
 - ✚ Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
 - ✚ Le SIVOM Barzan - Chenac Saint Seurin d'Uzet,
 - ✚ Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
 - ✚ Le SIVOM Saint Césaire - Saint Bris des Bois,
 - ✚ Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.
- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.
- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :
 - ✚ Voirie et pluvial,
 - ✚ Développement économique
 - ✚ Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.
- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
 - ✚ Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
 - ✚ Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - Désignation de deux délégués titulaires

✚ Pour le Conseil départemental :

- Désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de Montils est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Montils n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en syndicat mixte ouvert restreint ;

- **6) Lotissement :**

Une rencontre a eu lieu entre les élus, l'architecte du CAUE et la CDA de Saintes sur le projet de lotissement. Une esquisse a été demandée. Il faudra définir dans le cadre de l'échange de parcelles, quelle partie de la parcelle 61 sera donnée en échange à M. ROY. Une autre rencontre est prévue au mois d'août. Monsieur le Maire souhaite que la commission bâtiment soit présente.

L'architecte du CAUE a déjà travaillé sur le lotissement du Quartier Le Couvent et en particulier sur les bâtiments. Elle a émis l'idée que la commune pourrait les aménager et les mettre à la location. Monsieur le Maire se dit très favorable. Affaire à suivre.

- **7) Repas champêtre**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la préparation du traditionnel repas champêtre qui aura lieu le samedi 24 juillet sur la place de l'église. Margarete MALLET demande si ce repas peut se faire en mode zéro déchet quitte à changer le menu prévu. Réponse : il faut en parler avec le traiteur car ce sera une autre organisation. Certaines personnes ont souhaité un repas dansant ce qui est aujourd'hui incompatible avec les mesures barrières exigées par le gouvernement.

Parallèlement, le maire rapporte le souhait d'un conseiller d'organiser un pique-nique géant qui réunirait les élus et les habitants. Chacun apporterait son repas et la commune assurerait la logistique. L'organisation pourrait se faire conjointement avec le comité des fêtes. Ce sera l'occasion de présenter le conseil municipal et les commissions.

Vincent NEAU rajoute que le but est d'innover. Nous pourrions faire un bilan de ce qui a été fait depuis un an et demi. Les habitants pourraient cibler les missions de chaque élu au sein du conseil municipal et des commissions.

Philippe ROUET estime que ce pique-nique n'est pas compatible avec ces débats, et a peur d'un mélange des genres.

Ce débat aurait pu avoir lieu au moment des vœux du Maire en janvier mais rien n'est sûr de pouvoir l'organiser au vu de la crise sanitaire. Monsieur le Maire propose la date du dimanche 29 août à midi pour ce pique-nique. Le Conseil Municipal se dit favorable.

- **8) Point sur l'organisation des élections départementales et régionales**

Le maire fait part au conseil que les préparatifs des élections ont déjà commencé depuis

longtemps. Les scrutins auront lieu les 20 et 27 juin pour les élections départementales et régionales en même temps. Pour le respect des mesures barrières, et après accord de la Préfecture, les bureaux de vote seront installés à la salle des fêtes. La Préfecture a exigé que tous les assesseurs soient vaccinés ou à défaut présenter un test PCR négatif. Le Maire tient à remercier tous les volontaires qui se sont fait connaître pour être assesseurs.

QUESTIONS DIVERSES

- a) **Randonnée pédestre organisée par l’APE du RPI le dimanche 4 juillet et la Gymnastique volontaire.** Le départ se fera par groupes entre 7 h et 10 h, sur inscriptions obligatoires.
- b) **Lotissement Quartier le Couvent :** Un agent immobilier habitant la commune s’est proposé de reprendre les terrains du Lotissement et a fait une étude. Le conseil préfère prendre le temps de revoir le projet à la base, revoir la surface de vente de chaque terrain, etc...
- c) **Commission des jeunes :** Le samedi 29 mai a eu lieu une séance de démonstration de body-karaté destinée aux adolescents. Le but étant aussi de motiver les jeunes à créer une commission des jeunes. Monsieur le Maire annonce la création de la commission des jeunes de Montils. Ce sont des jeunes âgés de 11 à 20 ans. Les échanges intergénérationnels pourront bénéficier aux jeunes et aux anciens.
- d) **Conflit de voisinage.** Le Maire a été alerté par des habitants sur un bâtiment non entretenu et qui s’écroule vers la propriété des voisins. Un huissier est venu sur place pour constater le conflit. Un expert est ainsi passé et a envoyé son rapport au Maire. Le Maire souhaite que la commune intervienne pour des raisons de sécurité.
- e) **Bornes de recharge électrique.** La CDA propose l’installation gratuite d’une borne de recharge électrique par commune. Les avis divergent concernant l’endroit où l’installer. Afin de pallier à toute la logistique de montage et démontage des tonnelles lors des cérémonies de l’école et du comité des fêtes, le Maire propose la construction d’une ombrière attenante à la salle des fêtes sur laquelle, il y aurait du photovoltaïque. Cela apporterait non seulement du confort lors des manifestations organisées par la commune et le RPI, mais aussi une plus-value à la salle des fêtes car certains évènements comme des vins d’honneur pourraient se tenir dehors, mais à l’abri du soleil ou de la pluie. Le Conseil Municipal se dit favorable à cette idée.
- f) **Un habitant a acheté un bâtiment** et souhaite en faire des logements. Il a besoin de trouver un endroit pour y stocker la terre qui sera déblayée. Cela représente environ 300 m3. La commune n’a pas de lieu pour ce stockage et cet habitant devrait se tourner vers la CDA.
- g) **Boulangerie :** Un repreneur du fonds de commerce a été retenu par le mandataire judiciaire. La boulangerie pourrait ouvrir vers le 25 juin après les travaux nécessaires de nettoyage et de décoration.
- h) Le Maire rappelle aux conseillers de répondre systématiquement à l’envoi des convocations pour indiquer s’ils seront présents ou non.

TOUR DE TABLE

Aurélié SIMONNET : A été questionnée sur l’origine de la décision de la mise en place du sens interdit à Auvignac. Il avait été question de prévoir une discussion avec les habitants d’Auvignac en fin de printemps 2021. Philippe ROUET répond que personne ne s’est plaint du sens interdit depuis la mise en place, et que les gens qui viennent dans leur résidence secondaire ont donné des félicitations. Il signale que, pendant le confinement, 12 enfants ont fait régulièrement du vélo dans le village et que les usagers ne respectent pas le STOP. Le Maire rajoute que les élus sont à l’écoute des personnes qui veulent échanger sur ce sujet. Philippe ROUET dit que les habitants qui étaient présents à la réunion de la campagne électorale de 2020 étaient tous d’accord à l’époque et que, sur la forme, la décision a été mise à l’ordre du jour d’un conseil municipal ouvert au public dont le compte-rendu a été affiché. Philippe ROUET rajoute que si 17 personnes ont effectivement signé une pétition contre, d’après son sondage, 29 autres personnes ont trouvé ce nouveau sens de circulation adapté à la contrainte sécurité même si pour la plupart, cela leur provoque un petit détour pour accéder à leur habitation. Le Maire dit que quelques élus et lui-même rencontreront les personnes qui veulent échanger à ce sujet.

Aurélié SIMONNET : A proposé de créer des cabanes à livres.

Thierry DEMOULIN : Fait un rappel sur le mauvais état du Chemin des Petites Granges. Il faudrait envisager un aménagement de cette route. Sur la question posée concernant le passage d'un bus scolaire sur cette route, il répond qu'il n'a pas revu passer ce bus depuis le dernier conseil municipal.

Joël MAYÉ : a assisté à une réunion à Rouffiac relative aux travaux sur la RD 128 qui concerne Rouffiac et Montils. L'écoulement des eaux pluviales qui viennent du bourg de Rouffiac va vers le hameau du Pouyaud. Les consignes du bureau d'étude sont de ralentir les flux des eaux pluviales vers la Charente. La participation HT prévue de 9 000 euros risque d'augmenter de ce fait. Les études vont chercher à mesurer la hauteur des nappes phréatiques afin de ne pas rencontrer les eaux pluviales. La CDA ayant la compétence eaux pluviales et assainissement va participer financièrement. Une convention sera établie afin de prévoir les conditions financières de ces travaux sur la RD 128.

Pascal PELLERIN : Fait un point sur les décisions à venir de la Régie des déchets. Il est prévu une nouvelle grille tarifaire.

La tendance est de diminuer le nombre de levées dans le forfait et de distinguer les foyers avec personnes seules ou familles. Les personnes seules pourraient payer moins que les familles. Le ramassage se fera toujours tous les 15 jours. Vincent NEAU dit que les camions vont encore circuler à vide. Thierry DEMOULIN dit que le problème vient aussi de trop d'emballage.

Pascal PELLERIN dit sur la période du 14 juin au 17 septembre, la CDA renforce la fréquence de ramassage avec un passage toutes les semaines et le forfait des 18 levées sera vite atteint. A la prochaine réunion de la régie des déchets, des propositions nouvelles vont être votées (soit descendre le volume des bacs, ou le nombre de passages). Philippe ROUET précise que le CYCLAD ne fait que répercuter l'augmentation des taxes de l'Etat, qui de plus, va se poursuivre. Claudine PEYRAMAURE s'interroge sur le tri fait suite au nettoyage de la boulangerie.

Les sacs avaient bien été triés (sacs de farine). Avec l'accord du centre de tri de la CDA, il devait être ramassé 2 sacs par semaine. La surprise est que tous les sacs de farine ont été ramassés le même jour et mélangés avec les sacs d'ordures ménagères...

Pascal PELLERIN précise que la plupart de nos déchets sont enfouis. Il demande l'avis du conseil, sur les décisions lors de la prochaine réunion de la régie des déchets. Si on nous propose de descendre à 12 levées, nous pouvons voter contre.

Il souhaite connaître les effectifs scolaires prévus pour la rentrée de septembre prochain et l'état du RPI. Réponse : Le Maire dit que les inscriptions arrivent encore et les chiffres ne sont pas encore définitifs. Le Conseil d'école a lieu le mardi 15 juin à la salle des fêtes de Montils.

Philippe ROUET : Fait remonter une demande faite par un habitant d'Auvernac. Cet habitant, n'a aucune visibilité quand il sort de sa maison et propose de faire installer un miroir pour des raisons de sécurité. Il souhaite payer et installer le miroir sur le candélabre face à sa maison. Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection sauf à demander préalablement au Syndicat d'Electrification qui est propriétaire des candélabres, leur autorisation.

Philippe ROUET a étudié le projet de ballade sur la Seugne en septembre organisée par l'APE du RPI. Cette ballade se fait sur les 3 communes, Colombiers, La Jard et Montils et son trajet évitera la Chaussée de Montils Colombiers. Il faut trouver un équipement pour traverser la Seugne. Il existe des ponts flottants qui coûtent entre 500 et 1 000 euros et qui pourraient être mis à la disposition des associations. Philippe ROUET évoque la possibilité de faire fabriquer des ponts provisoires par des bénévoles. Thierry DEMOULIN est sceptique sur le choix d'un équipement de 1 000 euros qui ne va servir qu'une fois dans l'année. Le Maire apprécie l'idée mais pas le coût et demande un devis pour y réfléchir.

Margarette MALLET : a remarqué qu'il manque un panneau sur la RD Les Rivauds, section Jarlac à Montils. Certaines personnes se plaignent du mauvais entretien du cimetière.

Réponse de Joël MAYÉ : nous avons des directives de laisser l'herbe pousser. Claudine PEYRAMAURE propose d'organiser une journée arrachage de l'herbe.

Aurélié ORCEL : a assisté, en tant que déléguée à l'inclusion numérique, à une réunion sur ce sujet organisée par la CDA. Il est mis en place un dispositif qui va permettre d'accompagner les personnes sur leurs démarches sur internet. 2 conseillers numériques ont été recrutés pour cela par la CDA. Un planning sera prévu pour une future organisation de travail et une rotation égale entre les communes. Il est prévu ½ journée tous les 15 jours pour couvrir le territoire, soit une journée par mois à partir de septembre prochain. Ce dispositif est mis à l'essai pendant 3 mois. La question posée est de savoir comment recueillir les besoins de chaque commune afin de prévoir un cadre de travail. Les conseillers numériques se déplaceront dans les communes avec leur matériel, sur des créneaux sans rendez-vous et les habitants viendraient pour des démarches ponctuelles. Un numéro de téléphone dédié est mis en place pour appeler son conseiller. La CDA va faire un flyer à afficher dans les communes. Une convention sera rédigée par la CDA pour fixer les conditions de participation par chaque commune, conclue pour deux ans.

Claudine PEYRAMAURE : A renouvelé l'inscription de la commune à la journée de nettoyage de la nature organisée avec Leclerc le samedi 25 septembre. La course cycliste Les Boucles du Printemps passe par Montils le samedi 12 juin. Les signaleurs sont Vincent NEAU, Joël MAYE, Philippe ROUET et Claudine PEYRAMAURE. Le Tour cycliste féminin de Charente Maritime passera par Montils le samedi 24 juillet.

Laurent RULLIER : Demande où en est le projet de captage d'eau à Auvignac. Réponse de Philippe ROUET, explique que la CDA demande une étude en matière d'écoulement des eaux pluviales et la DDTM demande une étude d'impact. Des fiches vont être faites sur d'autres points de captage pour la DDTM.

Laurent RULLIER : informe que les cours de tennis de table ont repris à la salle des fêtes. Il précise qu'il a besoin de 4 tables pour le Ping Pong et qu'il installera sur le parquet. Il signale aussi que les panneaux d'indication de chemins de randonnées sont à revoir car certains poteaux sont à terre. Réponse : Joël MAYÉ, la CDA fait l'inventaire de l'existant et installera un système de fléchage et la commune devra l'entretenir.

Laurent RULLIER demande si des places de stationnements seront dessinées dans la Rue de la Tonnelle comme cela a été fait dans la Rue du Commerce. Le Maire répond que c'est en cours de réflexion dans la rue de la Tonnelle car il faut étudier le problème du rétrécissement de la voie.

Aurélié SIMONNET : a entendu à la radio que la CDA va mettre en place pour les personnes âgées, une aide pour apporter les papiers et le verre.

Joël MAYÉ dit que la CDA apporte une aide de 200 euros pour l'achat d'un vélo électrique, sous certaines conditions.

Philippe ROUET est allé avec 2 personnes assister à la séance de body karaté animée par le Maire et destinée aux adolescents de Montils. Les enfants plus jeunes souhaitent aussi avoir une démonstration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 56 minutes.